

2012/205  
HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/72

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 17 décembre 2012*

*L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND, premier adjoint.*

*Date de convocation : le 07 décembre 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9 votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : M. CHAUSSIGNAND - CROZIER — VOLLE – SALA – TESTON – BOUAZZA – CORNET – HILAIRE – BEUGNET .*

*Excusés : - Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND .  
- M VERNET a donné procuration à Mme CROZIER.  
- M JOLLIVET a donné procuration à M VOLLE.  
- M. FIALON.*

*Absents : M. MAURIN - DELAUZUN*

*Mme SALA a été élu secrétaire.*

**Objet : Participation communale pour le voyage scolaire de la classe CP et de la classe CE1/CE2 de l'école Primaire Publique du 15 novembre 2012 à l'Aven d'Orgnac.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de participer à la sortie dans le cadre du « Patrimoine Ardéchois » l'Aven d'Orgnac du 15 novembre 2012 à Vallon Pont d'Arc.

.../...

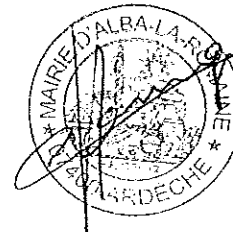
2012/206

LD

- **PRECISE** que le montant attribué sera de 46,00 € pour la classe de CP au vu de l'Etat des effectifs ayant réellement participés à la sortie (23 élèves d'Alba la Romaine) et calculé en fonction du montant de subvention sollicitée par l'école primaire.
- **PRECISE** que le montant attribué sera de 28,00 € pour la classe de CE1/CE2 au vu de l'Etat des effectifs ayant réellement participés à la sortie (14 élèves d'Alba la Romaine) et calculé en fonction du montant de subvention sollicitée par l'école primaire.
- Cette participation sera versée à la Coopérative Scolaire de l'école primaire publique.
- **DECIDE** également de reverser sur le compte de la Coopérative Scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école primaire publique et qui seraient versées à la Commune.
- **PRECISE** que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 17 décembre 2012.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 18 décembre 2012.  
Le Premier Adjoint  
Jean-Luc CHAUSSIGNAND.



.../...